

Naître &
Grandir
en Coeur de Garonne



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
**J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.**

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,**
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance**
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,**
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.

**J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger**
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées** et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.



Cher(s) parent(s) et futur(s) parent(s),

Accueillir un enfant et devenir parent, c'est une véritable aventure !
L'organisation familiale est modifiée, les interrogations sont parfois nombreuses, les besoins de chacun doivent être respectés et satisfaits.
Et il n'est pas rare que l'on ait besoin d'être informé, orienté et accompagné.

En intégrant la petite enfance dans ses compétences, la communauté de communes Cœur de Garonne, s'engage chaque jour pour vous soutenir et permettre à votre enfant de grandir et de s'épanouir à son rythme.
C'est dans cet objectif que nous avons conçu ce guide.

Soucieux de proposer un service public répondant aux attentes et aux besoins des familles du territoire, nous menons des actions de soutien à la parentalité et de prévention chez les tout petits, proposons divers modes d'accueil et accompagnons les professionnels de la petite enfance.
Nous avons également la volonté de développer dès le plus jeune âge l'éveil culturel et artistique, le partage et la gestion des émotions.
Avec ses 7 crèches, 1 micro-crèche, 3 relais petite enfance et 2 lieux d'accueil enfants parents, la collectivité s'engage sur tout le territoire de Cœur de Garonne. Elle bénéficie du soutien de nombreux partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutuelle Sociale Agricole, le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Pour que vous puissiez trouver des réponses à chaque étape de la vie de bébé, jusqu'à son entrée à l'école maternelle, ce guide regroupe l'ensemble des services de la communauté de communes, proposés aux familles dans le cadre de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité. Vous disposez ainsi, de toutes les informations utiles pour vous accompagner dans vos démarches tout au long des trois premières années de votre enfant.
La communauté de communes Cœur de Garonne vous accompagne dans cette belle aventure qu'est la parentalité.



Julie ALBOUY
Vice-présidente
en charge de la petite enfance



Sommaire

J'ATTENDS UN ENFANT

page 5

Je prends soin de moi
Je prépare l'arrivée de bébé
Je déclare mon enfant

QUEL MODE D'ACCUEIL ?

page 13

L'accueil collectif
L'accueil individuel
Les aides financières

COMMENT PUIS-JE ÊTRE ACCOMPAGNÉ ?

page 21

Les lieux d'accueil enfant parent
Les rencontres parentalité
L'espace écoute parents
L'instant des 1000 premiers jours
Les services PMI du conseil départemental
Et aussi...

MON ENFANT GRANDIT ET S'ÉVEILLE

page 27

Dans les structures petite enfance
Des propositions culturelles et artistiques
Des propositions en lien avec la nature, les animaux et l'environnement
Des rencontres intergénérationnelles et des partenariats
Des lieux de rencontres, d'expérimentation, et de découverte
Des lieux culturels

LA SANTÉ DE MON ENFANT

page 35

La santé
La prévention
Les besoins spécifiques

MON ENFANT ENTRE EN MATERNELLE

page 43

A quel âge ?
Comment l'inscrire ?
Les accueils péri et extra scolaires



J'ATTENDS UN ENFANT

MON ALIMENTATION

Bien se nourrir pendant la grossesse est important pour apporter à bébé tous les nutriments dont il a besoin pour grandir mais aussi et surtout pour rester en forme. Le métabolisme et la digestion étant impactés par ce nouvel état, il est plus que jamais essentiel, pour éviter les inconforts, les nausées, la constipation ou tout autre petit désagrément de veiller à avoir une alimentation variée et riche en vitamines et en fibres.

Si les nausées vous assaillent, une bonne solution pour les limiter est de fractionner vos repas, et de prendre des collations régulièrement. Il convient également de limiter les plats épicés, trop gras ou trop sucrés qui peuvent donner du fil à retordre à votre système digestif.

BIEN DORMIR, M'AÉRER, BOUGER

Il n'est pas toujours facile de bien dormir pendant la grossesse. Les micro-siestes peuvent permettre de limiter les sensations de fatigue et notamment au dernier trimestre, quand il devient difficile de trouver une position confortable.

Si votre état de santé vous le permet, restez active : pratiquez une activité sportive douce, comme la marche, la natation ou le yoga.

Entre fatigue et nausées, il n'est pas toujours facile de profiter de son début de grossesse. Pensez à vous reposer dès que vous en ressentez le besoin et que c'est possible. Le sentiment de fatigue s'estompe, généralement au second trimestre.



Ces sports, pratiqués une à trois fois par semaine sont bénéfiques sur tous les plans : ils permettent d'activer la circulation sanguine, de favoriser le transit intestinal et de limiter la prise de poids.

Mais surtout, n'oublions pas tous les autres effets bénéfiques du sport : vous allez mieux dormir, avoir plus d'énergie et être moins stressée. N'hésitez pas à aborder tous ces désagréments avec les professionnels du soin qui vous accompagnent pendant votre grossesse : sage-femme, médecin généraliste, gynécologue, ils sont là pour vous écouter et vous conseiller.

DU TEMPS POUR MOI

Pendant la grossesse, le corps des futures mères change, se modifie pour accueillir ce petit être qui grandit tout doucement pendant 9 mois. Voir son corps se transformer n'est pas toujours facile, il est alors important de se reconnecter et de prendre soin de soi avec des routines adaptées à ses nouveaux besoins.

Prendre soin de sa peau

Les vergetures apparaissent quand la peau a atteint sa capacité maximale d'étirement.

Une peau bien hydratée est une peau plus élastique, vous les éviterez en hydratant votre peau régulièrement.

Pour prévenir l'apparition du masque de grossesse, qui touche fréquemment les femmes enceintes, parfois dès le premier trimestre pensez à protéger votre peau du soleil avec une protection solaire SPF50++



Dès l'annonce de votre grossesse, vous allez devoir faire des choix importants pour vous, pour votre famille et pour votre enfant.

Pour vous aider à prendre ces décisions, les professionnels du territoire sont à votre disposition pour répondre à vos questions, pour vous renseigner ou vous écouter. Ce guide est aussi écrit pour vous aider à trouver les bonnes informations.

CHOISIR UNE MATERNITÉ

Le choix de la maternité devra se faire en fonction de plusieurs critères :

la proximité, les services proposés et la situation médicale de la future maman et du bébé.

Il existe plusieurs types de maternités :

Maternités de niveau 1 : pour les accouchements simples sans complication prévisible

Maternités de niveau 2 : pour les grossesses multiples ou à risque. Ces maternités sont dotées d'un service de néonatalogie

Maternités de niveau 3 : pour les grossesses à fort risque de pré-maturité. Ces maternités sont dotées d'une unité de réanimation néonatale.

Attention aux délais d'inscription dans les maternités. Il est donc préférable de prendre contact avec la maternité de son choix dès le début de la grossesse.



REPRISE DU TRAVAIL OU CONGÉ PARENTAL ?

Pour organiser votre vie familiale et professionnelle après l'arrivée au foyer de votre enfant, il est important que vous soyez informés sur vos droits et vos obligations. Ces informations vont vous permettre de vous projeter avec l'ensemble des éléments, financiers, professionnels et de faire vos choix.

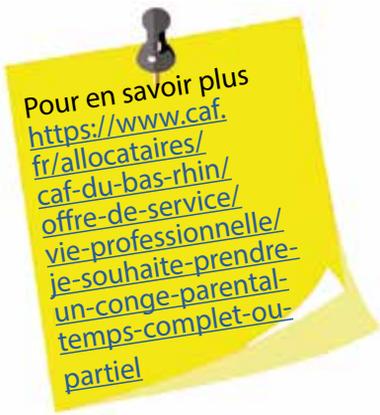
À l'occasion de la naissance ou de l'arrivée au foyer d'un enfant, le salarié peut arrêter de travailler ou travailler à temps partiel pour s'occuper de l'enfant, sans que cette diminution d'activité ait une incidence sur son emploi.

Il bénéficie alors d'un congé parental d'éducation, sous conditions d'ancienneté. La durée du congé varie en fonction du nombre d'enfants nés ou adoptés simultanément.

Dans certains cas, la Caisse d'allocations familiales peut soutenir financièrement les familles qui feraient le choix d'un congé parental total ou partiel dans le cadre de la prestation partagée pour l'accueil de l'enfant (PréParE).



Pour connaître vos droits, rendez-vous sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2280>



Pour en savoir plus <https://www.caf.fr/allocataires/caf-du-bas-rhin/offre-de-service/vie-professionnelle/je-souhaite-prendre-un-conge-parental-temps-complet-ou-partiel>

UN MODE D'ACCUEIL QUI CORRESPOND A MES BESOINS

Dès le début de votre grossesse, vous pouvez faire des démarches pour trouver un mode de garde, que vous ayez une activité professionnelle ou non. C'est le moment de commencer à réfléchir à un mode d'accueil qui corresponde à vos besoins, à vos contraintes familiales et professionnelles, à votre budget et à vos souhaits.

Le service petite enfance de la communauté de communes Coeur de Garonne est disponible pour vous informer sur les différents modes d'accueil et pour vous orienter (voir page 13).

LES DERNIERS PRÉPARATIFS

Préparer l'arrivée de votre enfant c'est aussi aménager un espace pour lui dans votre maison, s'équiper pour l'accueillir, le vêtir, le nourrir, lui prodiguer les soins quotidiens.

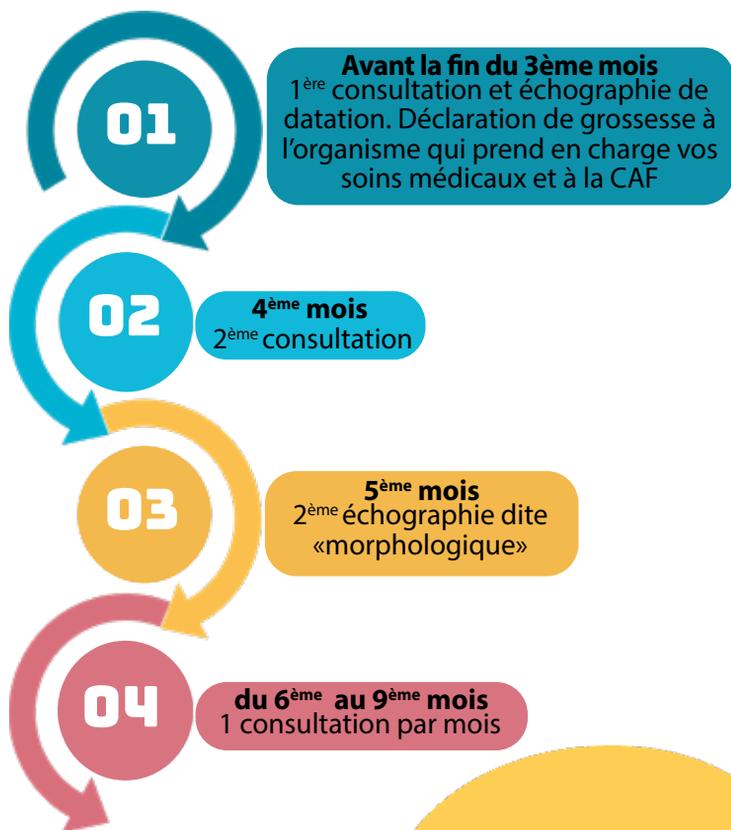
Sur internet, dans votre maternité, chez votre sage-femme, vous trouverez facilement des listes des équipements à prévoir pour votre séjour à la maternité et votre retour à la maison.

guide de la maternité
téléchargeable sur
<https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/guide-maternite-2023.pdf>



LES ÉTAPES CLÉS DE MA GROSSESSE

Pendant votre grossesse, vous devez effectuer 7 visites médicales chez votre médecin ou votre sage-femme et faire des examens médicaux obligatoires. Ces examens sont pris en charge par l'Assurance Maladie ou la MSA.



Dans certains cas, à partir du 4^o mois, je peux bénéficier d'un allègement du temps de travail. A partir du 7^o mois je bénéficie de 7 séances de préparation à l'accouchement avec mon médecin ou ma sage-femme.

DÉCLARER MON ENFANT

La déclaration de naissance doit être faite dans les 5 jours qui suivent le jour de l'accouchement auprès du bureau d'état civil du lieu de naissance.

Elle peut être réalisée par l'autre parent, le médecin ou la sage-femme ou une autre personne ayant assisté à la naissance.

Pour les couples non mariés, une reconnaissance préalable peut être effectuée en mairie pour garantir la filiation. Cette procédure facilitera la reconnaissance de l'enfant au moment de la naissance.

Les parents peuvent faire une déclaration conjointe de choix de nom à la mairie de leur domicile.

Un enfant dont la filiation est établie à l'égard de chacun des parents peut porter les noms suivants :

- Le nom du père
- ou le nom de la mère
- ou les 2 noms accolés, séparés par un simple espace, dans l'ordre choisi par les parents, et dans la limite de deux noms.

Documents à fournir

- Certificat médical d'accouchement (en général, attestation du médecin ou de la sage-femme)
- Les pièces d'identité des deux parents
- Déclaration de choix de nom si les parents ont fait cette démarche
- Acte de reconnaissance anticipée si celui-ci a été établi avant la naissance
- Justificatif de domicile (ou de résidence) de moins de 3 mois si l'enfant n'a pas encore été reconnu
- Livret de famille pour y inscrire l'enfant, si les parents possèdent déjà un livret



QUELS MODES D'ACCUEIL ?

L'ACCUEIL COLLECTIF

7 crèches et 1 micro-crèche sont réparties sur le territoire de Cœur de Garonne.

Elles ont été pensées pour répondre aux besoins des familles par des propositions d'accueil variées (temps complet ou partiel, accueil régulier ou occasionnel, accueil d'urgence).

Un agrément est délivré par le Conseil départemental pour répondre aux exigences réglementaires (espace, encadrement, hygiène, ...). Il est renouvelé tous les 5 ans.

Le coût horaire de cet accueil est fonction du revenu et du nombre d'enfants dans le foyer fiscal selon un barème défini par la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF)



Sainte-Foy-de-Peyrolières - Le chaudron magique - 25 places

Rieumes - Les pitchouns - 33 places

Lherm - Les canaillous - 29 places

(35 places à partir de 2025)

Bérat - Brin d'éveil - 45 places

Le Fousseret - Les lutins du bosquet - 33 places

Cazères - Les petits bouts de la Garonne - 30 places

Martres-Tolosane - A petits pas - 25 places

Boussem - Les petits loups du plateau - 12 places le matin et 10 places l'après-midi

La gestion de l'ensemble des crèches de la communauté de communes Cœur de Garonne a été confiée à un gestionnaire dans le cadre d'une délégation de service public

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT EN CRÈCHE ?

**J'appelle
le service
petite enfance
au
05 61 90 96 32**

**Je vais au
rendez-vous de
pré-inscription
pour définir mon
projet d'accueil avec
une coordinatrice**

**Ma
demande
est étudiée par
la commission
d'affectation
des places**

**Je reçois
un courrier
m'informant des
suites données à
ma demande**

**Je confirme
mon inscription
auprès de la
crèche**

**Je signe
le contrat
d'accueil de
mon enfant et
je programme
l'adaptation**

Une fois la pré-inscription effectuée, votre demande est étudiée par la commission d'affectation des places. Toutes les demandes sont pondérées selon des critères géographiques, familiaux et sociaux qui garantissent l'équité des familles.

Les commissions d'affectation sont composées du (de la) vice-président(e) en charge de la petite enfance, de professionnels de la petite enfance et du gestionnaire qui étudient tous les dossiers.

Il y a 3 commissions d'affectation par an qui se déroulent tout au long de l'année.

**Service petite enfance
136 route du Pouy-de-Touges
31430 Le Fousseret**

**petite.enfance@cc-coeurdegaronne.fr
05 61 90 96 32**

L'ACCUEIL INDIVIDUEL

CHEZ LES ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S

L'assistant(e) maternel(le) est un(e) professionnel(le) de la petite enfance qui est agréé(e) pour un à quatre enfants à son domicile ou en maison d'assistants maternels (MAM). Il (ou elle) doit obligatoirement obtenir un agrément délivré pour 5 ans par les puéricultrices des services du Conseil départemental, qui l'autorisent à exercer après avoir validé les éléments suivants :

- La sécurité, l'hygiène et le confort du logement.
- Le projet d'accueil des enfants

Les assistant(e)s maternel(le)s doivent effectuer des formations préalables à l'agrément et tout au long de leur carrière.

Qu'est-ce qu'une maison d'assistant(e)s maternel(le)s (MAM) ?

Il s'agit d'un lieu agréé par la protection maternelle et infantile (PMI) accueillant de 2 à 4 assistant(e)s maternel(le)s et de 8 à 16 enfants.

Lorsque vous faites appel à un(e) assistant(e) maternel(le) vous devenez parents employeurs et, à ce titre, vous devez établir un contrat de travail.

Les listes des professionnel(le)s agrémenté(e)s sont sur le site internet



<https://www.cccoeurdegaronne.fr/petite-enfance/accueil-individuel-relais-petite-enfance/>

AU DOMICILE DES PARENTS

Certains parents utilisent ce mode de garde qui a l'avantage d'être adapté aux parents avec des horaires atypiques ou qui ont plusieurs enfants en bas âge.



LES RELAIS PETITE ENFANCE

Ce sont des lieux d'information, d'écoute et d'échange.
C'est un service gratuit, animé par des professionnels de la petite enfance en complémentarité avec les partenaires du territoire (PMI, ludothèque, crèches ...).

Vous êtes assistant(e)s maternel(le)s, gardes à domicile ou souhaitez le devenir

Le relais vous informe sur votre profession, vos droits et obligations de salarié.

Le relais vous accompagne

- dans vos démarches administratives
- dans votre pratique professionnelle quotidienne en participant à
 - des temps d'accueil collectif
 - des réunions et conférences
 - des échanges d'information
- dans la recherche de formations professionnelles

Le relais permet de communiquer aux parents vos places disponibles en mettant à leur disposition la liste des assistants maternels.

Vous êtes parents ou le serez bientôt

Le relais vous informe

- sur les aides liées à votre mode d'accueil
- sur la recherche d'un assistant maternel et/ou d'une garde à domicile
- sur vos droits et obligations en tant qu'employeur d'un(e) assistant(e) maternel(le)

Le relais vous informe sur les disponibilités d'accueil chez les assistants maternels.



LES RELAIS PETITE ENFANCE

Relais petite enfance Savès

Tél. 06 03 08 50 70

rpesaves@cc-coeurdegaronne.fr

Lherm - Passage de l'Europe

Bérat - Place de l'église

Rieumes - rue du stade

Sainte-Foy-de-Peyrolières - 10 rue de l'Albergue

Relais petite enfance Pyrénées

Tél. 06 27 81 03 57

rpepyrenees@cc-coeurdegaronne.fr

Le Fousseret - Route du Pouy-de-Touges

Relais petite enfance Garonne

Tél. 06 27 81 03 57

rpegaronne@cc-coeurdegaronne.fr

Cazères - rue du mont Vallier

Boussens - Plateau Lanne

“

*« L'expérience et les formations proposées par le relais me permettent de faire au mieux pour accueillir chaque enfant »
Cécile, assistante maternelle*

*« Je participe aux ateliers régulièrement. Les enfants adorent y aller. Cela leur permet de voir différents adultes et enfants. C'est le début de la socialisation »
Nathalie, assistante maternelle*

”

LES AIDES FINANCIÈRES

La CAF soutient les familles pour l'arrivée de leurs enfants à naître ou adoptés. Certaines aides sont soumises à des conditions de ressources.

Dans certains cas, vous pouvez également obtenir des aides financières de votre employeur et du comité d'entreprise. Renseignez-vous auprès de votre employeur.

Les frais de garde pour les enfants de moins de 6 ans sont soumis au crédit d'impôts.





COMMENT PUIS-JE ÊTRE
ACCOMPAGNÉ ?

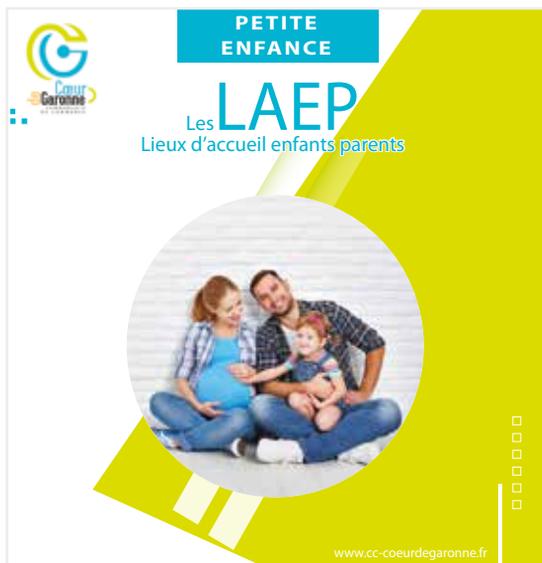
LES LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS (LAEP)

Les lieux d'accueil enfants parents sont des dispositifs de soutien, d'échange et de convivialité pour les parents et les enfants de moins de 6 ans.

Les accueils sont réalisés dans des espaces dédiés aux tous petits et par des professionnels de la petite enfance formés à l'écoute.

Ils sont gratuits, sans inscription, anonymes et libres d'accès.

Les LAEP sont financés par la collectivité en partenariat avec la CAF et la MSA.



La parenthèse

- ➔ À Bérat, le mercredi (9h-12h)
place de l'église
- ➔ À Lherm, le lundi (9h-12h)
passage de l'Europe
- ➔ À Rieumes, le mardi (9h-12h)
route du stade
- ➔ À Sainte-Foy-de-Peyrolières,
le jeudi (9h-12h)
10 rue de l'Albergue

Renseignements : 06 13 66 45 98
laep@cc-coeurdegaronne.fr

Papote et Gigote

- ➔ À Cazères,
le mercredi et le
vendredi (9h-12h)
rue du Mont-Vallier
- ➔ Au Fousseret,
le lundi (15h-18h)
136, route de Pouy-de-Touges

Renseignements : 06 23 27 74 29
laep@cc-coeurdegaronne.fr

”

Venir au LAEP c'est comme se rendre dans son espace d'oxygénation avec ses enfants. Pouvoir se trouver et se retrouver. Se sentir soutenue et moins seule. Partager soi et partager l'autre. Ecouter, parler, jouer. Voir son ou ses enfants grandir, découvrir, se mouvoir, partager aussi.

Voir du monde qui partage les mêmes difficultés. Voir des professionnelles avec qui en parler. Se sentir moins seule... Ne plus être isolée.

Véronique, maman de Gaspard

Le LAEP est le rendez-vous de la semaine avec les copains et copines. Un lieu que j'ai découvert aux 13 mois de ma fille. Dommage pour les mois précédents !!

L'accueil des parents et des petits est toujours super !

Un lieu qu'il faut préserver !

Merci à toutes les accompagnantes !

Laurent, papa de Léa

”



LES RENCONTRES PARENTALITE

Cœur de Garonne propose chaque année des rencontres parentalité à destination des parents et de leurs enfants de moins de 6 ans.

Les thématiques sont variées et évoluent tous les ans: gérer les colères, l'alimentation du tout petit : plaisir et équilibre, le portage des bébés, le sommeil, la motricité, le yoga avec des tout petits.....

Il s'agit d'ateliers parents-enfants gratuits et sur inscription.



**Gratuites et sur inscription
à [petite.enfance@cc-
coeurdegaronne.fr](mailto:petite.enfance@cc-coeurdegaronne.fr)**

L'ESPACE ECOUTE PARENTS

La communauté de communes Cœur de Garonne s'est associée à la CAF et à l'école des parents et des éducateurs de Toulouse pour proposer des rendez-vous avec une professionnelle afin de soutenir les parents ou les futurs parents, quel que soit l'âge de leur enfant, de 0 à 18 ans.

Ces rencontres sont individuelles, gratuites et ont lieu à la maison des Pyrénées au Fousseret.



**Pour prendre un rendez-vous
contactez le : 05 61 90 96 32**

L'INSTANT (DES 1000 PREMIERS JOURS)

Les 1000 premiers jours de l'enfant c'est ce moment unique dans la vie d'un enfant qui va des premiers mois de grossesse à son entrée à l'école maternelle.

Durant cette période, parents et enfants ont besoin d'être accompagnés et soutenus afin de vivre sereinement ces premiers moments de vie. C'est pourquoi, Cœur de Garonne, soucieuse de soutenir et d'accompagner au quotidien les parents a mis en place « **L'Instant des 1000 premiers jours** ».



**Pour plus de renseignements
contactez le : 05 61 90 96 32**

- Des conseils, des informations et du soutien avec des professionnels de la petite enfance (coordinatrice petite enfance, puéricultrice de PMI)
- Un accompagnement social et administratif (Conseillère en économie sociale et solidaire, France service, conseiller numérique, permanences CAF et mission locale...)
- Des propositions culturelles (lectures de contes, jeux, petits ateliers...)
- Des échanges avec d'autres parents dans un espace convivial.

LES SERVICES DE LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL 31

La maison des solidarités de Cazères dispose d'un service dédié au soutien des parents et des futurs parents : le service de protection maternel et infantile (PMI) qui propose :

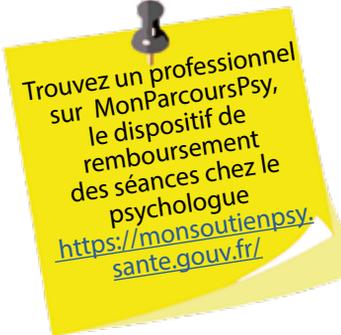
- Un suivi prénatal pour les futures mères : consultations prénatales avec une sage-femme PMI
- Des réunions de prévention médico-sociale à destination des parents et des futurs parents.
- Des consultations avec ou sans rdv avec un médecin PMI et des infirmières-puéricultrices pour les enfants de moins de 6 ans.
- Des accompagnements individualisés à domicile.



Maison des solidarités
11 rue de Saleich à
Cazères - 05 61 98 44 70
ou
1 place de la patte
d'oie à Rieumes

ET AUSSI

- Sur prescription médicale, des séances de consultations avec un-e psychologue libéral-e peuvent être remboursées par la CPAM et votre complémentaire santé chaque année
- D'autres acteurs du territoire œuvrent pour accompagner et soutenir les parents :
 - L'espace famille du centre social de Cazères et l'espace de vie sociale du Fousseret, le pays du Sud Toulousain proposent des conférences, des spectacles, des ateliers parents-enfants...
 - Les médiathèques, les ludothèques proposent des animations à destination des parents et de leurs enfants.



Trouvez un professionnel
sur [MonParcoursPsy](https://monparcourspsy.sante.gouv.fr/),
le dispositif de
remboursement
des séances chez le
psychologue
[https://monsoutienpsy.
sante.gouv.fr/](https://monsoutienpsy.sante.gouv.fr/)



*MON ENFANT S'ÉVEILLE ET
GRANDIT*

Dans les crèches, les lieux dédiés aux tout petits mais aussi dans la rue, les musées, les médiathèques, les jardins, les lieux publics, à la maison ... partout où l'enfant vit, il va pouvoir s'éveiller et grandir.

DÉCOUVRIR DES SENSATIONS, CRÉER

• Les chants et l'éveil musical

Le tout-petit est naturellement attiré par la musicalité, par le rythme, par l'expérience sonore.

Les chants, les jeux musicaux, la manipulation d'instruments de musique lui permettent de développer sa curiosité.

• L'éveil artistique et sensoriel

Les couleurs, les textures, les volumes sont des matériaux d'exploration sensorielle et de découverte pour le tout-petit. De nombreuses propositions sont faites dans les structures petite enfance, les ludothèques et les associations du territoire : peinture, modelage, terre, jeux de transvasement ...

• La littérature jeunesse

Les contes, les albums, les imagiers permettent de favoriser le langage, d'éveiller l'imaginaire et de découvrir le plaisir de la lecture.

Les nombreuses médiathèques du territoire ouvrent leurs portes aux professionnels et aux tout-petits accompagnés de leur parent et leur offrent la possibilité de découvrir de la littérature adaptée à leurs besoins, des lectures de contes, des spectacles pour jeune public.



EXPLORER

• Les marchés

Couleurs, odeurs, goûts... les marchés sont des lieux inépuisables de découvertes et de ressources.

De nombreux marchés, de toute taille ont lieu sur Cœur de Garonne.

• Les musées, les spectacles, les festivals

De nombreux lieux de découverte et de culture existent sur le territoire de Cœur de Garonne avec des programmations destinées aux familles avec des jeunes enfants : musées, festivals, programmation de spectacles vivants pour le jeune public.

• Les médiathèques

Elles proposent régulièrement des spectacles destinés aux plus jeunes. Pour vous renseigner sur toutes ces propositions culturelles et touristiques, contacter l'office de tourisme intercommunal ou consulter l'agenda.

Une ludothèque associative existe sur le territoire de Cœur de Garonne, sur la commune de Cazères.

<https://www.facebook.com/ludothequieczeres/>



<https://tourisme-coeurdegaronne.com/lagenda/>

Vous pouvez consulter l'agenda du Pays Sud Toulousain
<https://www.culturesudtoulousain.fr/agenda/carte>

CREATECTURA

Dès son plus jeune âge, l'enfant va naturellement vers l'exploration. Observer, toucher, écouter, jouer sont des expériences qui façonnent son apprentissage et révèlent sa personnalité.

Irene Fernández Alvarez, architecte et artiste espagnole installée en Cantabrie (Espagne), s'est basée sur ce constat pour inventer une nouvelle démarche artistique et pédagogique nommée CREATECTURA. Il s'agit d'installer des espaces ludiques et inventifs pour encourager la créativité des tout-petits. Contrairement aux activités conventionnelles, les espaces CREATECTURA sont pensés pour laisser une grande liberté de création et d'exploration aux enfants. Le design du lieu est travaillé,



avec un soin particulier pour une esthétique visuelle et une ambiance sonore harmonieuse, par les professionnels préalablement formés à la démarche afin de laisser les enfants évoluer librement au gré de leur imagination. Ils tentent leurs propres expériences sous le regard observateur des adultes. Cette pédagogie invite à changer de regard pour prendre en compte la neuro-diversité des enfants, et souligne l'importance de la créativité et du jeu dans une approche résolument tournée vers le développement durable.



DÉCOUVRIR, RESENTIR, BOUGER

• **L'éveil à la danse et au yoga**

Les professionnels accompagnent les enfants dans la découverte de leurs sensations et de leur corps au travers d'ateliers d'éveil à la danse, à la psychomotricité, au yoga.

De nombreuses propositions sont faites dans les lieux de vie des jeunes enfants (crèches, relais petite enfance) mais également dans les associations du territoire.

• **Les jardins publics, les sentiers de randonnée**

Mettre le jeune enfant en contact avec la nature, c'est lui proposer de partir à la découverte du monde et de ses sensations, c'est lui permettre de s'émerveiller, d'expérimenter, de découvrir...

Cœur de Garonne est un territoire ouvert et varié. Vous y trouverez de nombreux sentiers de randonnées, des jardins et des espaces publics qui permettront à votre enfant d'être à la fois en lien avec la nature et avec les autres.





UN POTAGER A LA CRÈCHE

De nombreux potagers sont installés dans les crèches.

On y cultive légumes et plantes aromatiques, été comme hiver. On y découvre des insectes, de la terre et des tas de sensations.

A la crèche «A petits pas» à Martres-Tolosane, tous les matins, un petit groupe d'enfants travaille la terre, arrose, sème, plante.

Quand les plants auront produit, viendra la cueillette et le plaisir de déguster et de cuisiner de bons petits plats !

N'hésitez pas à pousser la porte de votre mairie pour en savoir plus sur les associations de votre commune.



Pour découvrir les sentiers de randonnée rendez-vous sur le site de l'office de tourisme Cœur de Garonne <https://tourismecoeurdegaronne.com/nos-chemins-de-randonnees/>

RENCONTRER LES AUTRES

Aller à la rencontre des autres, c'est aussi se rencontrer soi.

Chaque jour, les plus jeunes font peu à peu la découverte des autres, c'est le début de la socialisation.

De nombreux lieux peuvent permettre les rencontres : les espaces publics, les lieux de vie destinés aux familles et aux plus jeunes, des associations...

QUAND LES ANCIENS VIENNENT A LA CRÈCHE

A Cazères, dans le cadre d'un partenariat entre l'EHPAD Jeanne Penent et la crèche « Les petits bouts de la Garonne », des rencontres intergénérationnelles sont mises en place chaque mois. Les tous petits et les personnes âgées se rencontrent dans les locaux de la crèche pour partager des moments de convivialité. Chants, activités manuelles, jardinage sont au programme. Les échanges sont riches pour tout le monde.

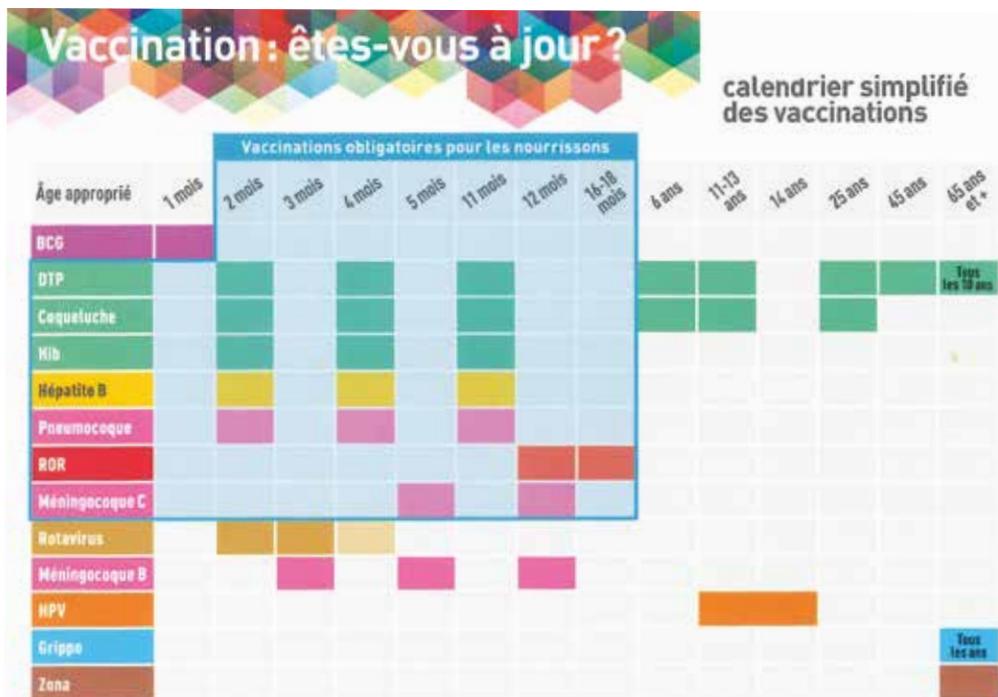




LA SANTÉ DE MON ENFANT

LE CALENDRIER VACCINAL

Certaines vaccinations sont obligatoires, d'autres sont très fortement conseillées. Votre médecin ou le médecin de PMI vous renseignera sur ce calendrier et effectuera les injections. Les vaccinations obligatoires seront vérifiées au moment de l'entrée en collectivité (crèche, accueil chez une assistante maternelle, école maternelle).



[Calendrier des vaccinations |
Service-public.fr](http://Service-public.fr)

PMI MDS de Cazères
05 61 98 44 70

Annuaire des
professionnels
conventionnés
annuaire.sante.ameli.fr

LES VISITES DE SUIVI DU NOURRISSON

L'assurance maladie prend en charge les examens de santé de la naissance à l'adolescence.

De la naissance à 16 ans, pour faire régulièrement le point sur leur santé.



Quand ?

- Avant les 8 jours du bébé
- Au cours de la 2^e semaine
- Avant la fin du 1^{er} mois
- À 1 mois
- À 2 mois
- À 3 mois
- À 4 mois
- À 5 mois
- À 8 mois
- À 11 mois
- À 12 mois
- Entre 16 et 18 mois
- Entre 23 et 24 mois
- À 2 ans
- À 3 ans
- À 4 ans
- À 5 ans
- Entre 8 et 9 ans
- Entre 11 et 13 ans
- Entre 15 et 16 ans

Avec qui ?



Médecin généraliste ou pédiatre

Où ?
En cabinet, en centre de santé ou en centre de protection maternelle et infantile (PMI) pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Prise en charge de l'Assurance Maladie



100 %

L'ALIMENTATION

L'alimentation joue un rôle essentiel dans la construction du capital santé de l'enfant.

- Jusqu'à 6 mois, le lait maternel ou maternisé reste l'aliment qui répond le mieux aux besoins nutritionnels du tout petit.
- Entre 4 et 6 mois : l'alimentation diversifiée peut commencer tout doucement.

LE SOMMEIL

Le sommeil est un besoin physiologique important pour la santé d'un bébé. Ce repos lui permet un bon développement physique et cérébral. Les rythmes de sommeil se mettent en place très progressivement au cours des premiers mois de vie. Les bébés ont un sommeil très différent de celui de l'adulte. En tant que parent, il est nécessaire d'en connaître les caractéristiques afin de ne pas s'inquiéter inutilement et de mettre en place les gestes quotidiens adéquats pour endormir son bébé dans les meilleures conditions possibles.

LA PRÉVENTION

Les accidents domestiques

Ils restent aujourd'hui une cause importante de mortalité chez les jeunes enfants. De nombreux guides et ressources existent pour prévenir ces risques.

Le syndrome du bébé secoué

Le syndrome du bébé secoué survient quand un adulte secoue violemment un enfant en le tenant par le tronc, les épaules ou les extrémités. La tête du bébé va balloter dans tous les sens et le cerveau va heurter les parois du crâne. Ces secousses peuvent provoquer des lésions neurologiques graves et parfois mortelles.

Si vous vous sentez exaspéré(e), dépassé(e) par les pleurs de votre enfant, posez-le en sécurité dans son lit, quittez la pièce et prenez le temps de vous apaiser ou d'appeler une personne qui puisse prendre le relais et vous aider.



<https://www.ameli.fr/haute-garonne/assure/sante/urgence/bebe-enfant/syndrome-bebe-secoue>

Pollutions domestiques et perturbateurs endocriniens

Nos intérieurs peuvent être sources de pollution pour les plus jeunes. Ces pollutions sont engendrées par les produits d'entretien, les mobiliers, les matériaux de construction, certains jouets...

Il est important d'être vigilant à ce que l'on met à disposition et à proximité des enfants et des futures mères.



QUELQUES RÉFLEXES

- Ne jamais laisser un enfant sans surveillance.
- Coucher votre bébé sur le dos et sans oreiller.
- Eloigner les petits objets qui présentent des risques d'étouffement.
- Sécuriser les lieux pour prévenir des chutes (terrasses en hauteur, piscines, escaliers).
- Dissimuler les prises de courant à l'aide de cache-prises.
- Protéger les enfants des sources de chaleur (radiateur, cheminées, casseroles).
- Ranger les produits toxiques et les médicaments dans un placard fermé et en hauteur.
- Vérifier le label de norme Européenne qui garantit la sécurité sur tout le matériel de puériculture.
- Choisir des jouets adaptés à l'âge de votre enfant.

P

O

I

S

O

N

Les dangers des écrans

Pour comprendre comment fonctionne le monde et s'éveiller, le jeune enfant a besoin de manipuler les objets, de les porter à sa bouche, d'entendre le bruit qu'ils font et de se déplacer dans l'espace. Il a besoin de bouger et de faire des expériences.

Il a aussi besoin de se sentir en lien avec ses parents et avec les autres êtres humains.

C'est grâce à toutes ces interactions qu'il se construit en tant qu'individu à part entière.

Devant la télévision, l'enfant est passif. Chaque moment passé devant

un écran l'éloigne des activités qui lui permettent de grandir et de s'éveiller harmonieusement.



Quelques conseils

- Jouer avec votre enfant c'est la meilleure façon de favoriser son développement.
- Préférez les histoires lues ensemble à la télévision et aux DVD. La télévision allumée nuit aux apprentissages de votre enfant même s'il ne la regarde pas.
- Jamais de télé dans la chambre.
- Interdire les outils numériques pendant le repas et avant le sommeil.
- Ne jamais utiliser les écrans pour calmer votre enfant.

Consultez

• Le site 1000 premiers jours - Là où tout commence (1000-premiers-jours.fr)

• Les ressources documentaires de la Mutualité Française Occitanie (<https://occitanie.mutualite.fr/outils-et-documents/theme/petite-enfance/>)

Pour toute urgence : composez le **15** (samu) ou le **18** (112 par SMS-Les pompiers)

Pour les urgences pédiatriques médico-chirurgicales, contactez le 05-34-55-84-10. Pôle enfants Hôpital des enfants 330, avenue de Grande Bretagne - TSA 70034 - 31059 Toulouse cedex 9 Rez-de-chaussée

ACCOMPAGNER LES FAMILLES AUX BESOINS SPECIFIQUES

• Le handicap

Agir face au handicap dès le plus jeune âge, c'est donner à l'enfant et à sa famille la possibilité de trouver sa place et de s'épanouir à son rythme et en fonction de ses besoins spécifiques.

De nombreux dispositifs existent pour accompagner les enfants en situation de handicap ou présentant des troubles divers : bilans de développement, diagnostics précoces, soins...

• Les familles aux besoins spécifiques

Deuil, dépression des parents, addictions, précarités sociales, violences conjugales... il arrive parfois qu'un enfant soit confronté dès son plus jeune âge aux difficultés que peut rencontrer sa famille.

Il est, dans ces cas-là, essentiel de soutenir les parents pour prendre soin de l'enfant.

Les dispositifs ressources

- MDS (maison des solidarités) de Cazères / PMI (protection maternelle et infantile): 11 rue de Saleich – 05 61 98 44 70
- MDPH (maison départementale des personnes handicapées) 10 pl Alfonse Jourdain à Toulouse - 0 800 31 01 31
- CMP (centre médico-psychologique) / CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel)– 40 chemin des Nauzes à Carbonne - 05 61 43 45 27
- CAMSP 31 (centre d'action médico-sociale précoce) : 22 impasse de la flambère à Toulouse – 05 61 77 73 82
- CRA (centre de ressources autisme) Midi Pyrénées -hopital La Grave Place lange à Toulouse - 05 61 32 50 15.
- Occitadys : 24 impasse flambère à Toulouse – 05 67 31 21 23
- Association de défense des femmes : Solidarité femmes 39 19



*MON ENFANT ENTRE
À L'ÉCOLE*

A QUEL ÂGE ?

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus.

L'enfant commence sa scolarité obligatoire à la rentrée de septembre de l'année civile de ses 3 ans.

Par exemple, un enfant né en 2021 (quelque soit le mois de naissance) fera sa rentrée en septembre 2024.

Dans certaines communes, les enfants sont accueillis à l'école dès leur deux ans (rentrée scolaire de l'année civile de leurs deux ans). Ils rentrent alors en toute-petite section. Leur scolarité en école maternelle dure alors 4 années.

Pour savoir si votre enfant peut entrer en toute petite section, renseignez-vous auprès de votre mairie de résidence.



COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE ?

Etape 1

Pré-inscrivez votre enfant auprès de votre mairie de résidence

01

- Munissez-vous du livret de famille, d'un justificatif de domicile, d'un certificat de vaccinations
- Si plusieurs écoles existent sur la commune, on vous renseignera sur celle dans laquelle votre enfant est affecté
- Un certificat vous sera délivré

Etape 2

Rendez-vous à l'école

02

- Munissez-vous du livret de famille, de la carte d'identité de l'enfant, d'un certificat de vaccinations et du certificat d'inscription délivré par la mairie
- Le directeur ou la directrice enregistrera l'inscription et vous informera des modalités d'accueil de votre enfant

PROJETS PASSERELLE AVEC LES ÉCOLES

Pour les enfants inscrits dans les crèches et accueillis chez certains assistants maternels de Cœur de Garonne, il est proposé des passerelles avec l'école maternelle de proximité. Les enfants qui entreront à l'école l'année scolaire suivante sont invités à fréquenter l'école sur des matinées de printemps pour se familiariser avec les lieux, les professionnels, l'environnement. Certaines passerelles sont étendues aux accueils périscolaires et aux temps des repas.

LES ACCUEIL PERI ET EXTRA SCOLAIRES

• L'accueil périscolaire (ALAE)

Il s'agit de l'accueil des enfants (de la petite section au CM2), les jours d'école, le matin, le midi et le soir dans l'enceinte de leur établissement. L'encadrement des enfants est assuré par une équipe de personnel dédié et formé aux besoins des enfants.

Des activités et un aménagement de l'espace adapté aux besoins de chacun sont proposés sur ces temps de transition entre l'école et la maison. Il existe sur Cœur de Garonne 16 ALAE. Toutes des structures sont gérées par la communauté de communes ou des associations.

<https://www.cc-coeurdegaronne.fr/enfance-jeunesse/structures-accueil/>

• L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Pendant les vacances scolaires les enfants sont accueillis en ALSH sur 9 sites différents. Chaque famille est libre d'inscrire son enfant dans l'ALSH de son choix.

Des projets sont mis en place dans le cadre du PEdT (Projet éducatif de territoire) tout au long de l'année : projets culturels et artistiques, sportifs, numériques, en lien avec l'environnement.

Des passerelles sont possibles pour le passage à l'ALSH élémentaire.



COMMENT JOINDRE NOS SERVICES ?

Service petite enfance
136 route du Pouy-de-Touges
31430 Le Fousseret

petite.enfance@cc-coeurdegaronne.fr
05 61 90 96 32



Communauté de communes Coeur de Garonne
12 rue Notre Dame - 31 370 RIEUMES
05 61 91 94 96
www.cc-coeurdegaronne.fr

